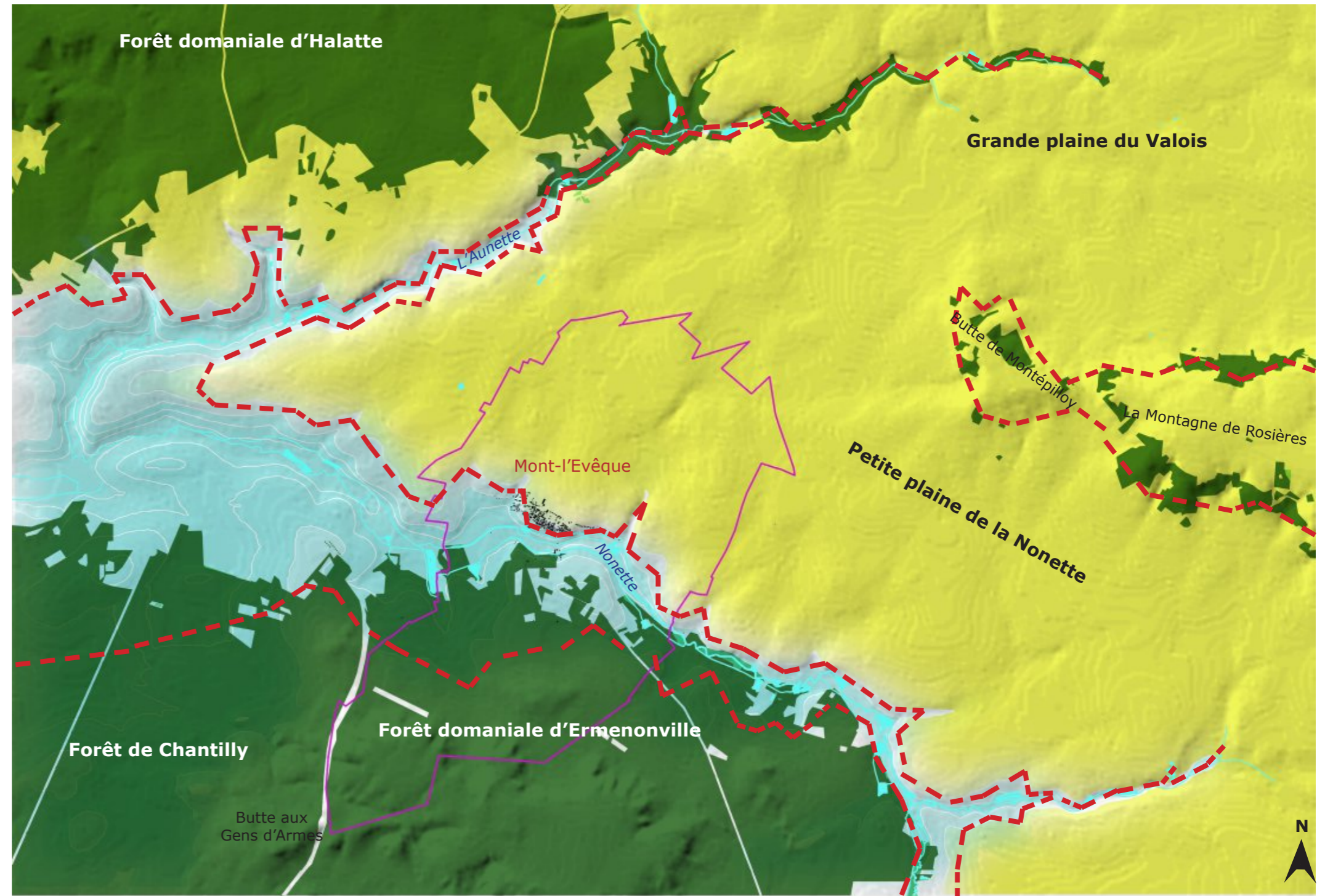


UN TERRITOIRE, DES PAYSAGES: UNE SYNTHÈSE PAR ENTITÉ

Le territoire communal se trouve donc à cheval sur deux unités paysagères majeures, le Valois Multien majoritairement agricole et la forêt qui forme ici un vaste massif associant celui d'Ermenonville et de Chantilly. Deux entités viennent enrichir ces paysages identitaires du département, la vallée de la Nonette et la Montagne de Rosières. Cette position particulière offre à la commune une réelle variété des paysages et d'ambiances mais aussi de dynamiques visuelles avec des horizons panoramiques ou des points de vue très rapprochés et filtrés comme ceux perçus en forêt.

Mais une autre particularité plus singulière qualifie la commune. Celle de se situer à la rencontre de la plaine de la Nonette délimitée par la dite vallée et la Montagne de Rosières d'une part, et la grande plaine du Valois au nord d'autre part. C'est ce qu'illustre la seconde carte, décrivant cette position de carrefour entre deux sous-entités paysagères de plaine ouverte.



- Grandes entités :
- Forêt
 - Plaine
- Sous entités : Vallées & buttes
-